



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525
www.st-maurice.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-657

Second projet de règlement numéro 2025-657 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 329-A (rang Saint-Alexis Est)

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zones 329-A (rang Saint-Alexis Est) ». Il porte le numéro 2025-657.

2. Objet du règlement

Il a pour objet d'ajouter l'usage « Service de réparation d'équipements agricoles et forestières » dans la zone 329-A. Cet usage sera autorisé comme usage secondaire à l'habitation.

3. Plan de la zone 329-A

Les délimitations de la zone 329-A sont celles adoptées en vertu du règlement 2009-489 et demeurent inchangées.

4. Remplacement de la grille de spécifications de la zone 329-A

La nouvelle grille de spécifications de la zone 329-A, indiquent les usages autorisés, les normes relatives aux bâtiments ainsi que les dispositions particulières applicables dans cette zone, vient remplacer la grille existante voir en annexe.

5. Classification des usages

L'annexe B du règlement de zonage 2009-489 (Classification des usages) est modifié par l'ajout dans le sous-groupe C « Transport lourd », du Groupe « Automobile et transport », de la Classe « Commerce et service », l'usage suivant :

03. Service de réparation d'équipements agricoles et forestiers

6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

GÉRARD BRUNEAU
Maire

STÉPHANE LAROCHE
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	8 décembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	8 décembre 2025
Adoption du projet de règlement :	13 juillet 2026
Assemblée publique de consultation :	14 septembre 2026
Adoption du second projet de règlement :	14 septembre 2026
Adoption du règlement :	
Entrée en vigueur :	

Copie certifiée conforme,
extrait du Livre des Délibérations
et donnée à Saint-Maurice,

Ce 15^e jour du mois de septembre 2026.

Stéphane Laroche
Directeur général et greffier-trésorier